



Dépôt des cahiers de charges

Tel que convenu avec la Société, nous avons procédé respectivement au dépôt des demandes normatives le 15 mars dernier. Grâce à vous, notre cahier de charge était bien garni, contrairement à celui de l'employeur qui n'a déposé que des principes et non pas des demandes claires.

Nous sommes présentement à analyser le dépôt patronal. À première vue, nous percevons que la STM sera en demande de recul sur nos conditions de travail; majoritairement celles qui ont été acquises lors de la dernière négociation de la convention collective en 2018.

Notre prochaine rencontre de négociation est prévue le 11 avril. Cette séance aura pour objectif de permettre aux parties de poser des questions de précision sur leurs dépôts respectifs afin de clarifier les sujets qui seront discutés lors des prochaines rencontres.

Pour l'instant, six (6) plages de négociation sont prévues avec l'employeur d'ici la fin mai, soit environ une (1) par semaine. Dans un prochain journal, nous préciserons de façon plus spécifique les demandes normatives de la STM.

En terminant, nous volons vous informer que notre structure de mobilisation est maintenant en place. Nos officiers syndicaux ont d'ailleurs reçu, les 20 et 21 février dernier, une formation sur la mobilisation. La préparation du dossier des services essentiels va bon train. Avec l'aide du juridique et de la mobilisation CSN, nous sommes en train de monter notre preuve pour le tribunal administratif du travail (TAT). Un calendrier très serré a été entériné par le juge du TAT lors d'une conférence préparatoire tenue le 12 mars dernier pour éviter d'empiéter sur notre droit de grève en 2025.

Notre solidarité, notre force!



Votre Comité d'Information